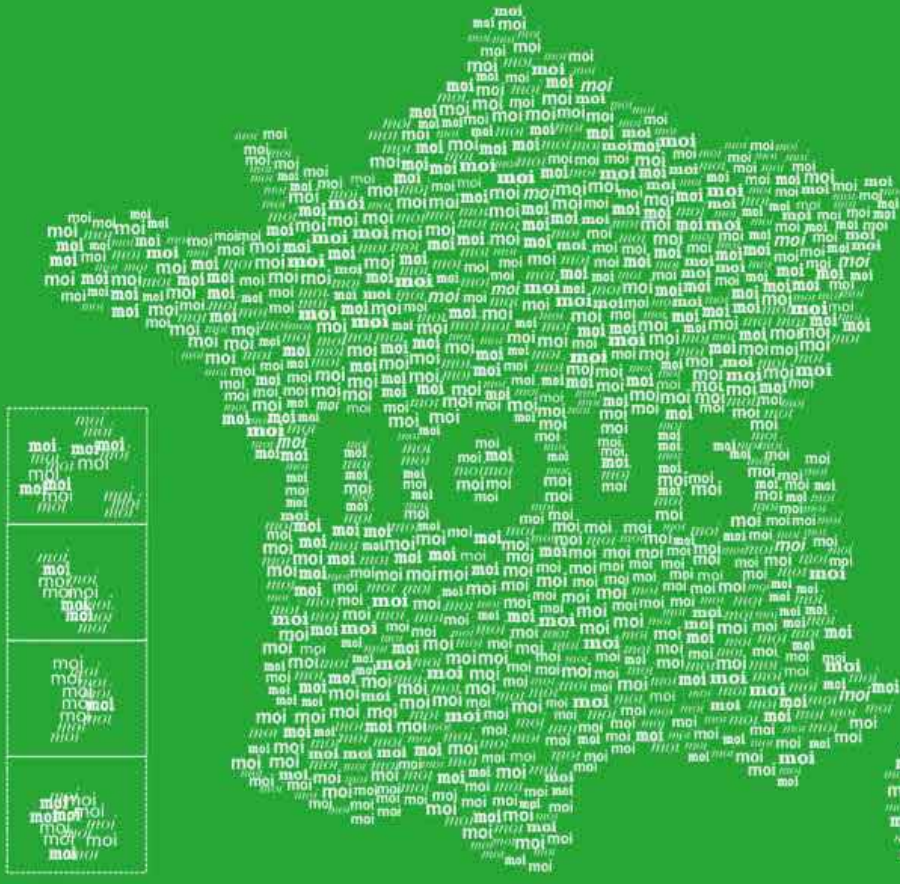




DOSSIER DE PRESSE

• JANVIER 2011 •



LE RECENSEMENT CHACUN DE NOUS COMPTE

www.le-recensement-et-moi.fr

RECENSEMENT DE LA POPULATION





FICHES DU DOSSIER DE PRESSE

I LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 EST LANCÉ 3

- I.1 TOUT SAVOIR SUR L'ENQUÊTE 2011 3
- I.2 LES PARTICULARITÉS DU RECENSEMENT FRANÇAIS 4
- I.3 COMMENT SE DÉROULE LE RECENSEMENT ? 5
- I.4 POURQUOI UNE ENQUÊTE DE RECENSEMENT ANNUELLE ? 6
- I.5 UN RECENSEMENT SÛR ET ÉVOLUTIF 7
- I.6 QUEL DISPOSITIF D'INFORMATION SUR LE RECENSEMENT 2011 ? 8

II LE BILAN DÉMOGRAPHIQUE 2010 DE LA FRANCE 9

Insee Première n°1332

III UN MAILLAGE DU TERRITOIRE FRANÇAIS : 12 AIRES MÉTROPOLITAINES, 29 GRANDES AIRES URBAINES 12

Insee Première n°1333

I LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 EST LANCÉ

I.1 / TOUT SAVOIR SUR L'ENQUÊTE 2011

LE CALENDRIER DE L'ENQUÊTE 2011 EN MÉTROPOLE ET OUTRE-MER : LANCEMENT LE 20 JANVIER

Lors de l'enquête de recensement 2011, près de 9 millions de personnes en métropole et Outre-mer seront interrogées.

Le lancement de cette enquête en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane a lieu le **jeudi 20 janvier 2011**. Elle prendra fin le samedi 19 février 2011 pour les communes de moins de 10 000 habitants et le samedi 26 février 2011 pour les communes de 10 000 habitants ou plus.

Tenant compte du calendrier des vacances scolaires, l'enquête de recensement à La Réunion débute le jeudi 3 février pour s'achever les samedis 5 et 12 mars 2011, respectivement pour les communes de moins de 10 000 habitants et celles de 10 000 habitants ou plus.

POUR SAVOIR SI L'ON EST ENQUÊTÉ EN 2011

Pour les **habitants des communes de moins de 10 000 habitants**, il est possible de **se renseigner sur le site de l'Insee, www.insee.fr**, afin de savoir si la commune réalise l'enquête de recensement en 2011.

Les **habitants des communes de 10 000 habitants ou plus** peuvent **se renseigner auprès de leur mairie**, afin de savoir si leur logement est concerné par l'enquête de recensement en 2011.

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ENQUÊTE 2011

Parce que chacun de nous compte, un recensement exhaustif de catégories spécifiques de la population est également réalisé cette année. Ces enquêtes particulières portent sur :

- ➔ Les **mariniers**, à savoir les personnes qui habitent sur des bateaux pratiquant la navigation fluviale et immatriculés en France.
- ➔ Les **habitations mobiles terrestres**, que sont les caravanes, les roulottes et tous les abris mobiles utilisés comme résidence principale.
- ➔ Les **personnes sans abri**, qui résident dans des lieux non prévus pour l'habitation : rue, cave, parking, jardin public, sous un pont, etc.

Le recensement de ces deux dernières catégories est mené à chaque recensement dans les communes de moins de 10 000 habitants et tous les 5 ans (2006, 2011...) dans les communes de 10 000 habitants ou plus. En 2011, il aura lieu les 20 et 21 janvier (les 3 et 4 février pour La Réunion).

Pour faciliter l'opération, une tournée de reconnaissance et une communication spécifique dans les lieux fréquentés par ces populations seront menées au préalable.

Les personnes résidant dans des habitations mobiles terrestres se verront remettre un bulletin individuel et une feuille de logement.

Les personnes sans abri auront un questionnaire à remplir avec, s'ils le souhaitent, l'aide de l'agent recenseur.

Quant au recensement des mariniers, il est spécifique puisqu'il se déroule du 20 janvier au 19 février, essentiellement sur Internet grâce au site spécifique **www.mariniers.insee.fr**. Les mariniers pourront répondre en ligne aux questionnaires du recensement : une feuille de bateau et un bulletin individuel pour chaque personne habitant sur le bateau.

Par ailleurs, lors du recensement 2011, dans près de 1 500 communes, l'agent recenseur remettra un questionnaire pour l'enquête « **Famille et logements** ». Il retirera le questionnaire en même temps que les bulletins de recensement.

Cette enquête vise à **mieux connaître les différentes situations des familles d'aujourd'hui** (familles recomposées, monoparentales, etc.), et leurs lieux de vie.

I LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 EST LANCÉ

I.2 / LES PARTICULARITÉS DU RECENSEMENT FRANÇAIS

La plupart des pays de l'Union européenne organisent en 2011 leur recensement de la population. Les méthodes utilisées diffèrent d'un pays à l'autre.

LE RECENSEMENT EN FRANCE : UN MODÈLE UNIQUE

La France, à l'instar de plusieurs de ses voisins, a abandonné la formule classique du recensement exhaustif tous les 9 ans, au profit d'une méthode plus efficace et moins coûteuse, mise en place par l'Insee en 2004.

Le **recensement français**, désormais **annuel**, permet de **recueillir des données récentes et fiables correspondant mieux à la réalité de l'évolution de la population**.

Cette méthode, qui prend en compte **l'ensemble du territoire sur un cycle de cinq ans**, diffère selon la **taille des communes** :

- ➔ Pour les communes **de moins de 10 000 habitants**, **l'ensemble de la population est enquêté une fois tous les cinq ans**.
- ➔ Pour les communes **de 10 000 habitants ou plus**, on interroge **chaque année les habitants de 8 % des logements**.

Dans de nombreux pays européens, la forme des recensements évolue, mais la méthode française reste unique. Elle fait partie des méthodes labellisées par l'Union européenne.

LES RECENSEMENTS DANS LES AUTRES PAYS

Actuellement, 11 pays de l'UE procèdent encore à une enquête de recensement à la même date pour toute la population, mais leur nombre a diminué depuis les précédents recensements.

Quatre pays de l'Union européenne utilisent exclusivement des registres administratifs pour réaliser leur recensement : Finlande, Suède, Danemark et Autriche.

D'autres pays associent des registres et des enquêtes, comme les Pays-Bas et la Slovénie.

Hors de l'Union européenne, le principal modèle utilisé demeure le recensement exhaustif. Parmi les pays concernés figurent notamment les États-Unis et le Canada.

D'autres pays se sont écartés de ce modèle traditionnel :

- ➔ La Norvège utilise des registres.
- ➔ La Suisse privilégie les registres de population et les enquêtes de recensement annuelles tournantes.
- ➔ La Turquie et Israël associent les registres et une enquête de recensement.

I LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 EST LANCÉ

I.3 / COMMENT SE DÉROULE LE RECENSEMENT ?

DE LA VISITE DE L'AGENT RECENSEUR AU TRAITEMENT DES QUESTIONNAIRES

Dans le cadre de l'enquête, l'agent recenseur passe dans chaque logement pour apporter les formulaires : **une feuille pour le logement** recensé, **un bulletin individuel** pour chaque personne vivant dans ce logement et **une notice d'information** sur le recensement.

L'agent recenseur est aisément identifiable grâce à sa **carte officielle tricolore** qui porte **sa photo** et **la signature du maire de la commune**.

Avant son passage, les personnes recensées sont prévenues par une **lettre signée du maire** déposée dans leur boîte aux lettres ou par une **affichette apposée dans le hall des immeubles**.

Pour récupérer les questionnaires, l'agent recenseur peut attendre pendant que la personne recensée remplit les questionnaires et l'aider si elle le souhaite. Il peut également récupérer les réponses dans le cadre d'un rendez-vous avec la personne recensée ou, sous enveloppe, auprès d'une tierce personne (voisin, concierge, etc.). Il est possible éventuellement de déposer les questionnaires en mairie ou de les adresser directement à la direction régionale de l'Insee.

Dès la fin de la collecte, les directions régionales de l'Insee récupèrent les bulletins transmis par les communes pour les compter et les référencer. Toutes les informations sont transformées en données numériques par un prestataire, puis en codes selon des nomenclatures (de professions, de secteurs d'activité etc.). Les traitements statistiques peuvent alors débiter, sur la **base de fichiers** sur lesquels ne figurent **ni noms ni adresses**. Ils aboutiront à des résultats largement diffusés sur insee.fr.

UN PARTENARIAT ENTRE L'INSEE, LES COMMUNES ET LA POPULATION POUR UN RECENSEMENT EFFICACE ET SÛR

La qualité du recensement est liée au **partenariat entre l'Insee, les communes et la population**. Pour que le recensement se déroule au mieux, tous les acteurs sont invités à se mobiliser pendant la période de l'enquête annuelle.

Chaque année **9 millions d'habitants** remplissent les questionnaires remis par les agents recenseurs. Leur participation est **un acte civique obligatoire** comme le stipule la loi du 7 juin 1951. Mais il est aussi et surtout utile. Le recensement est donc **un acte citoyen** qui ne nécessite que quelques minutes par formulaire.

Sur le terrain, **les communes** préparent et réalisent l'enquête annuelle. Elles recrutent et encadrent les personnes chargées des opérations. Elles informent également les habitants sur l'organisation et le déroulement du recensement. Chaque année, 8 000 communes organisent une enquête de recensement.

L'Insee organise et contrôle la collecte des informations. Il exploite les données collectées, établit les résultats statistiques et les publie. Pour cela, il forme chaque année 18 000 agents recenseurs et mobilise une équipe permanente de près de 500 personnes. Il met, en outre, à la disposition des communes des supports de communication pour les habitants.



I LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 EST LANCÉ

I.4 / POURQUOI UNE ENQUÊTE DE RECENSEMENT ANNUELLE ?

POUR COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Le recensement annuel permet d'avoir **une vision précise et claire de l'évolution démographique** dans le temps concernant :

- ➔ le passé, par une comparaison avec les recensements précédents ;
- ➔ le présent, à travers un état des lieux de la France à un instant T pour, notamment, mieux connaître la population vivant en France, comprendre comment fonctionne la société, identifier quels sont les besoins des communes ;
- ➔ l'avenir, par des projections sur le devenir de la société française.

POUR MIEUX AIDER ET MIEUX SERVIR LA POPULATION

Le recensement n'est pas uniquement un dénombrement de la population. Il décrit l'évolution de la population sur le territoire, et permet donc aux acteurs publics de **mesurer l'évolution des besoins** ville par ville, quartier par quartier.

Le recensement s'avère essentiel pour aider les **élus** à mieux répondre aux besoins des habitants du pays. Il aide à **adapter les infrastructures** de la vie quotidienne aux nombres de familles, d'actifs, de jeunes, de retraités, etc. Cette nécessité d'adaptation en termes d'équipements et de services peut concerner une station d'épuration, une crèche, un collège, des moyens de transports, une pharmacie, un hôpital, etc.

Par exemple, pour une commune, les résultats issus du recensement peuvent permettre d'affiner l'évolution de la population scolaire résultant de la construction de nouveaux logements et donc de l'arrivée de nouveaux habitants. Cela permet d'évaluer les besoins pour le maintien ou l'ouverture d'une classe de maternelle ou de primaire.

Le recensement permet également aux **entreprises** de connaître le nombre de leurs **clients** potentiels, mais aussi les caractéristiques de la **main-d'œuvre** résidant dans une zone où elles envisagent de s'implanter. Dans certaines communes, le dynamisme économique, au travers des créations d'entreprises, suit ainsi étroitement la progression démographique.

Par ailleurs, **chacun bénéficie**, grâce au recensement, de **données détaillées sur les caractéristiques de la population de sa ville ou de son village**. Les associations les utilisent pour analyser l'importance ou les besoins des groupes qu'elles représentent ou qu'elles aident.

Les données collectées dans le cadre du recensement offrent, enfin, un éclairage détaillé sur **l'évolution de la société française**, par exemple concernant les jeunes pour les écoles, les personnes âgées pour les retraites ou les établissements d'accueil.

POUR APPLIQUER LES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Le fonctionnement des collectivités locales – communes, départements et régions - est lié au nombre d'habitants. Environ 350 dispositions législatives et réglementaires s'appuient sur des chiffres de population.

Ainsi, les résultats du recensement sont une référence pour l'application de ces textes, relatifs principalement à la gestion des communes. Ils déterminent, notamment, le montant de la **dotations globale de fonctionnement** (versée par l'État aux communes), la taille du conseil municipal ou la constitution des communautés d'agglomération.

Le décret du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du Code général des collectivités territoriales stipule que les résultats du recensement ne modifient pas, en cas de changement de situation d'une commune, l'exercice des mandats municipaux et le fonctionnement du conseil municipal.

I LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 EST LANCÉ

I.5 / UN RECENSEMENT SÛR ET ÉVOLUTIF

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DANS LE CADRE DU RECENSEMENT

La protection de la vie privée est pour l'Insee une priorité absolue. L'Insee et les communes sont ainsi chargés de veiller au respect de la **confidentialité** des informations individuelles fournies dans le cadre de la collecte. Lors de leur traitement, l'Insee en garantit également l'**anonymat**, puisque le fichier informatisé n'enregistre pas les noms et prénoms. Des contrôles, notamment de l'intégrité des scellés des documents, sont par ailleurs réalisés à chaque étape.

L'ensemble des acteurs du recensement est soumis au **secret professionnel**. Les réponses aux questionnaires sont protégées par le **secret statistique**. Ce qui signifie que l'Insee ne peut communiquer à quiconque les informations individuelles recueillies au moyen d'une enquête statistique. Ces données ne peuvent donc être utilisées à d'autres fins qu'au recensement, en particulier elles ne sont transmises en aucun cas à l'administration fiscale.

La stricte confidentialité de l'enquête de recensement est garantie par :

- ➔ le contrôle des questions posées lors du recensement et des fichiers informatiques créés par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) ;
- ➔ la loi du 7 juin 1951 modifiée relative à l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;
- ➔ la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- ➔ le décret en Conseil d'État du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

POUR UN RECENSEMENT ÉVALUÉ ET AMÉLIORÉ CHAQUE ANNÉE

Afin d'améliorer le recensement année après année, la **Commission nationale d'évaluation du recensement de la population** a été créée le 27 avril 2005. Elle est composée d'experts, de représentants des communes et de représentants de l'État. Elle est présidée par Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire. Sa mission est **d'évaluer les procédures** des enquêtes de recensement et de **proposer des améliorations**.

Pour cela, la Commission dresse chaque année un état des lieux du déroulement de l'enquête et formule des propositions sur les procédures d'organisation, de réalisation et de contrôle du recensement.

Le recensement est donc un **dispositif évolutif** en lien avec les associations d'élus, ce qui renforce le **partenariat entre l'Insee et les communes**.

I LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 EST LANCÉ

I.6 / QUEL DISPOSITIF D'INFORMATION SUR LE RECENSEMENT 2011 ?

UN SITE INTERNET DÉDIÉ : LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Un site événementiel dédié est mis à la disposition du grand public pendant toute la durée de la collecte : le-recensement-et-moi.fr.

De manière **ludique** et **informative**, un agent recenseur prénommé Thomas est mis en scène dans une dizaine de vidéos pour répondre aux principales questions relatives au recensement : « Jusqu'à quand puis-je remettre mes questionnaires ? », « À quoi sert le recensement ? », etc.

Avec le-recensement-et-moi.fr, l'Insee souhaite également aller à la rencontre des personnes que les agents ont souvent du mal à joindre comme les cadres ou les étudiants.

Les sites le-recensement-et-moi.fr et insee.fr sont tout à fait **complémentaires**. Le premier offre un accès direct et simple aux informations relatives au recensement alors que le second délivre une information plus complète destinée à un public plus averti.

LES PRINCIPAUX OUTILS D'INFORMATION MIS À LA DISPOSITION DES COMMUNES (AFFICHES POUR LES COMMUNES, DÉPLIANT GRAND PUBLIC)

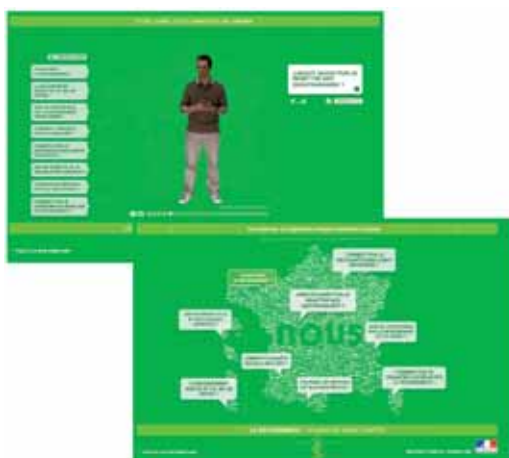
Des affiches pour les communes

L'Insee met à la disposition de chaque commune des affiches de différents formats :

- ➔ les affichettes, à destination des agents recenseurs, peuvent être apposées dans les halls des immeubles ;
- ➔ les affiches au format 120x174, à usage des communes, peuvent être placées sur le mobilier urbain (comme les abris d'autobus) ;
- ➔ les affiches au format 40x60, toujours à usage des communes, peuvent être placées dans tous les lieux publics d'accueil.

Un dépliant grand public

Pour les habitants qui souhaitent davantage d'information sur le recensement, l'Insee met également à la disposition des communes un dépliant en deux volets. Attrayant et aisément identifiable, il explique, sous la forme de questions/réponses, les enjeux et les modalités du recensement.



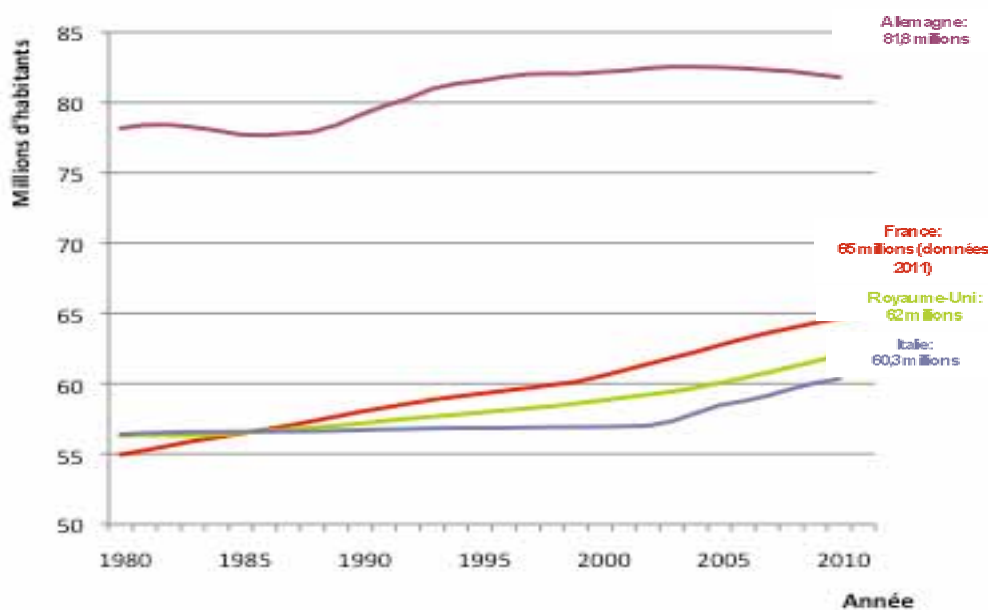
II LE BILAN DÉMOGRAPHIQUE 2010 DE LA FRANCE

65 MILLIONS D'HABITANTS AU 1ER JANVIER 2011

Au 1er janvier 2011, la population de la France (métropole + DOM) atteint pour la première fois 65 millions d'habitants, contre 60 millions en 1999 et 55 millions en 1981. En trente ans, c'est-à-dire en l'espace d'une génération, la population française a donc augmenté de 10 millions. Dans le même temps, la population allemande progressait de 4 millions. Et les populations de la Grande-Bretagne et de l'Italie, qui étaient identiques à la nôtre au début des années 80, lui sont maintenant inférieures de 3 ou 4 millions.

Avec les 795 000 habitants des collectivités d'outre-mer, la population de l'ensemble des territoires français atteint 65,8 millions.

Évolution de la population de quelques pays de l'union européenne



Champ : Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie

Sources : Allemagne, Royaume-Uni, Italie : données Eurostat, France : Insee, estimations de population

UNE PARTICULARITÉ FRANÇAISE : LE RÔLE MAJEUR DU SOLDE NATUREL

Le solde naturel, qui représente l'excédent des naissances sur les décès, est estimé à 283 000 personnes en 2010 ; il est légèrement supérieur à celui de l'an dernier. Le solde migratoire, qui représente l'écart entre l'immigration et l'émigration, est estimé à + 75 000 personnes ; il participe donc moins à l'augmentation de la population. La forte contribution du solde naturel à l'évolution de la population est un trait particulier à la France ; dans la plupart des autres pays européens, l'apport du solde naturel à la croissance démographique est moindre que celui du solde migratoire, notamment en Europe du Sud et de l'Est.

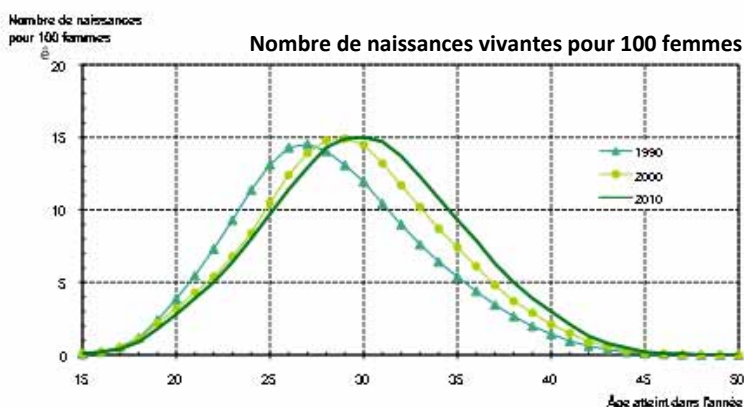
II LE BILAN DÉMOGRAPHIQUE 2010 DE LA FRANCE

UNE FORTE FÉCONDITÉ IMPUTABLE AUX FEMMES DE PLUS DE 30 ANS

En 2010, **828 000 bébés sont nés en France**, dont 797 000 en métropole. C'est autant qu'en 2006 ou 2008, années record parmi ces vingt-cinq dernières années. L'indicateur conjoncturel de fécondité atteint ainsi son plus haut niveau en France depuis la fin du baby-boom en 1973, avec **2,01 enfants par femme**. La fécondité diminue en revanche en Allemagne, en Autriche ou en Espagne, alors qu'elle était déjà basse dans ces pays. En Europe, les femmes ont 1,6 enfant en moyenne en 2009.

En 2010 en France, la progression de la fécondité est imputable en totalité aux femmes de plus de 30 ans, et surtout à celles de 35 ans ou plus. **Les femmes sont deux fois plus nombreuses qu'il y a vingt ans à accoucher après 40 ans**, même si cela reste encore assez peu répandu. Les femmes âgées de 35 à 39 ans sont, elles aussi, beaucoup plus nombreuses à accoucher qu'il y a vingt ans (17 % des naissances contre 10 %). À l'inverse, seulement 46 % des bébés nés en 2010 ont une mère de moins de 30 ans, alors qu'ils étaient 62 % en 1990.

L'âge moyen à l'accouchement continue sa progression et atteint la barre symbolique des 30 ans. Partout en Europe, les femmes ont des enfants de plus en plus tard. La France se situe au niveau de la moyenne européenne qui s'établit à 29,9 ans en 2009 ; c'est en Irlande et en Italie que les femmes accouchent le plus tard, à 31,2 ans en moyenne.



Lecture : pour 100 femmes de 25 ans, il y a eu 9,7 naissances en 2010 ; en 1990, 20 ans plus tôt, 100 femmes de 25 ans donnaient naissance à 13,1 enfants.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil

TROIS PACS POUR QUATRE MARIAGES

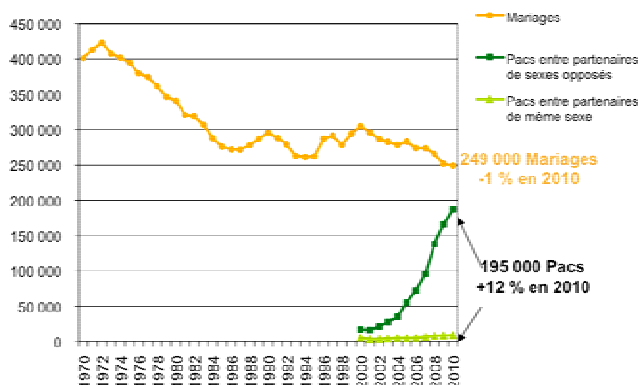
Le nombre de Pacs conclus en 2010 (195 000) continue de progresser (+ 13 %), mais moins rapidement que les années précédentes.

Il se rapproche de plus en plus de celui des mariages : 185 000 Pacs ont été signés par des partenaires de sexes différents quand 249 000 mariages ont été célébrés. La baisse du nombre de mariages, entamée bien avant l'arrivée du Pacs, se poursuit, même si elle semble s'être ralentie en 2010.

L'âge moyen au premier mariage augmente pour atteindre 29,8 ans pour les femmes et 31,7 ans pour les hommes.

Baisse des mariages et naissances nombreuses impliquent une progression de la part des naissances hors mariage. Elle est passée de 43,6 % 2000 à 54,8 % en 2010. Les naissances hors mariage ne sont majoritaires que dans très peu de pays en Europe. C'est la Suède qui détient le record des naissances hors mariage, avec 54,4 % en 2009.

Evolution du nombre de mariage et de Pacs



Champ : France

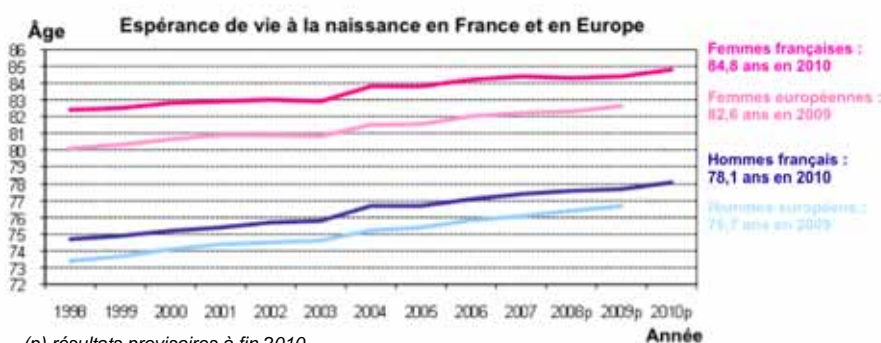
Source : Insee, statistiques de l'état civil et ministère de la Justice - SDSE, fichiers détails Pacs.

II LE BILAN DÉMOGRAPHIQUE 2010 DE LA FRANCE

FORTE HAUSSE DE L'ESPÉRANCE DE VIE ...

En 2010, **545 000 décès** sont survenus en France, dont 535 000 en métropole. L'année 2010 se situe donc dans la moyenne de ces dernières années. **La mortalité diminue à tous les âges en 2010.**

L'espérance de vie augmente de quatre mois, tant pour les hommes (78,1 ans) que pour les femmes (84,8 ans). Après la pause de 2008 et la faible augmentation de 2009, cette forte hausse en 2010 s'interprète comme un retour à la tendance de long terme.



(p) résultats provisoires à fin 2010.

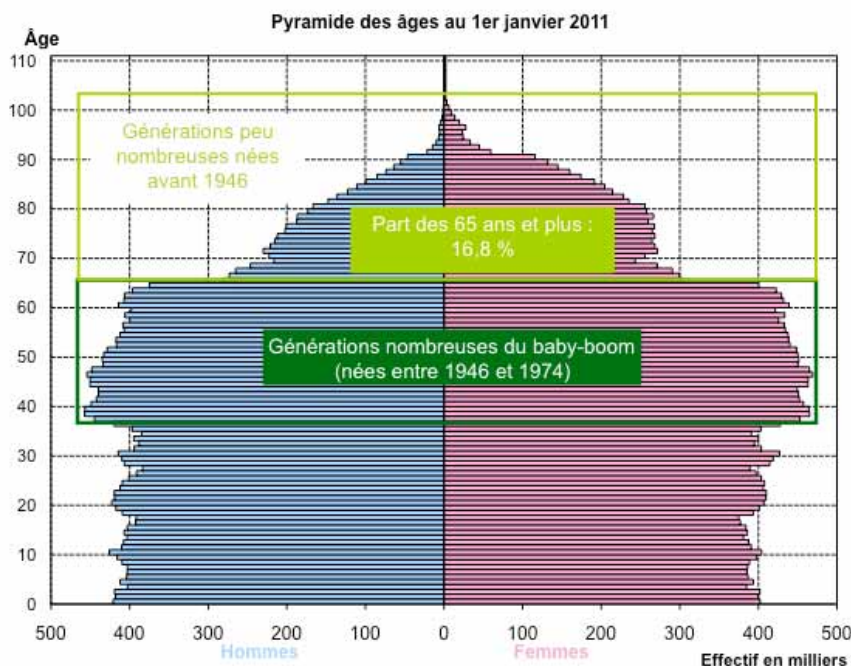
Champ : Union européenne à 27 et France

Sources : Union européenne à 27 : données Eurostat, calculs INSEE pour les années 1998 à 2001 ; France : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

... ET POURSUITE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Par conséquent, **la population française poursuit son vieillissement. L'âge moyen dépasse les 40 ans**, contre 37 ans en 1990 : il est de 38,9 ans pour les hommes et de 41,9 ans pour les femmes.

De même, **une personne sur six (16,8 %) a 65 ans ou plus**. Cette part va fortement augmenter au cours des prochaines années avec l'avancée en âge des générations du baby boom (1946-1973).



Champ : France

Source : Insee, estimations de population (arrêtées à fin décembre 2010)

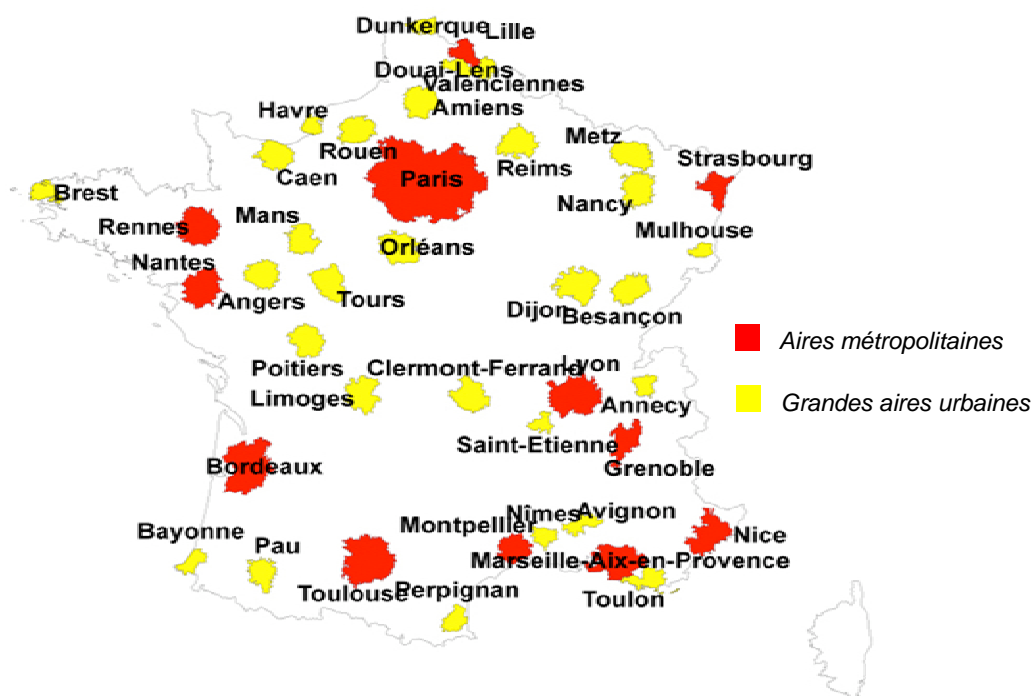
III UN MAILLAGE DU TERRITOIRE FRANÇAIS : 12 AIRES MÉTROPOLITAINES, 29 GRANDES AIRES URBAINES

12 AIRES MÉTROPOLITAINES ET 29 GRANDES AIRES STRUCTURENT LE TERRITOIRE

La France métropolitaine est structurée par 41 aires urbaines importantes. Les 12 plus grandes sont dites « métropolitaines » et rassemblent chacune plus de 500 000 personnes et 20 000 cadres des fonctions métropolitaines¹. Les autres aires, de taille moins importante, sont qualifiées de « grandes aires ».

Les aires métropolitaines sont essentiellement localisées en périphérie du territoire. Les grandes aires urbaines se situent quant à elles dans un large bassin parisien ou à proximité des aires métropolitaines.

Les aires urbaines métropolitaines et les « grandes aires » sur le territoire français



Source : Insee, recensement de la population 2006

CONCENTRATION DES EMPLOIS LIÉS AU RAYONNEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES AIRES MÉTROPOLITAINES

Ces 41 aires regroupent 70 % de la population, 77 % des emplois des fonctions métropolitaines et 85 % des cadres² des fonctions métropolitaines. Ce maillage urbain reflète les zones d'influence nationale et régionale du territoire et la concentration des activités à fort potentiel de développement économique et à contenu décisionnel élevé.

Les 12 aires métropolitaines rassemblent en particulier les fonctions métropolitaines supérieures liées à la conception-recherche, aux prestations intellectuelles, à la gestion et au rayonnement international (commerce inter-entreprises, culture-loisirs).

¹ Le regroupement des professions en 15 grandes fonctions permet d'analyser la répartition géographique de ces emplois. Cinq fonctions sont dites « métropolitaines », parce que plus particulièrement présentes dans les grandes agglomérations.

² Les cadres des fonctions métropolitaines correspondent aux cadres et chefs d'entreprise de plus de dix salariés des cinq fonctions métropolitaines.

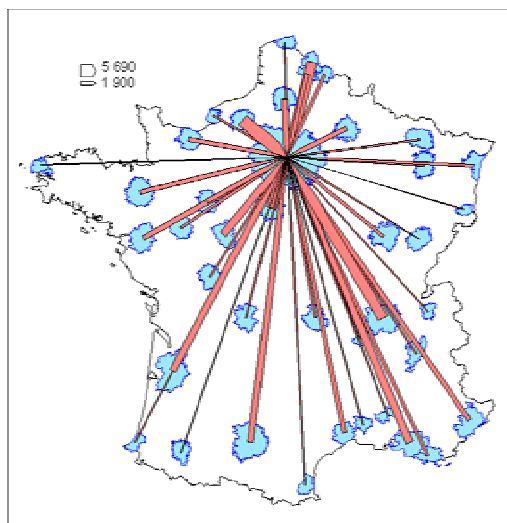
III UN MAILLAGE DU TERRITOIRE FRANÇAIS : 12 AIRES MÉTROPOLITAINES, 29 GRANDES AIRES URBAINES

L'AIRE URBAINE DE PARIS AU CŒUR DES NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL

Ces 41 aires entretiennent entre elles des relations que l'on peut mesurer par les déplacements domicile-travail des actifs. Ainsi 260 000 actifs déclarent résider dans une des 41 aires et travailler dans une autre.

L'aire urbaine de Paris occupe une place centrale au sein de ce réseau avec un flux de navettes domicile-travail au départ des 40 autres aires très important (70 000 actifs). Les flux inverses se font dans des proportions moindres.

Déplacements domicile-travail vers l'aire urbaine de Paris



Lecture : l'épaisseur des traits est proportionnelle aux flux

Source : Insee, recensement de la population 2006

DES RÉSEAUX DE PROXIMITÉ MULTIPOLAIRES ENTRE LES AIRES URBAINES DE PROVINCE

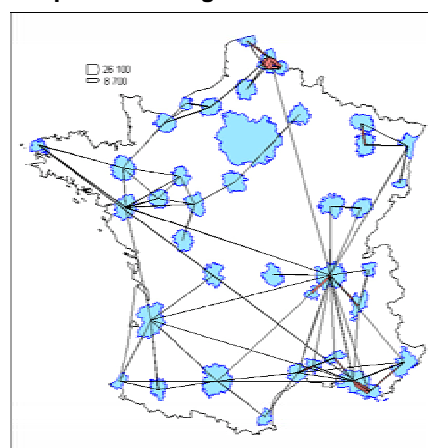
Les 40 aires de province tissent aussi entre elles des réseaux de proximité multipolaires. Ainsi 190 000 personnes déclarent ne pas travailler dans leur aire de résidence, soit 2,5 % de l'emploi de ces aires.

Au nord de la France, les aires de Lille, Douai, Valenciennes et Dunkerque forment un ensemble avec des flux domicile-travail spécifiques. Lille concentre les fonctions éducation-formation, conception-recherche et santé-action sociale. Douai et Valenciennes accueillent quant à elles les fonctions de prestations intellectuelles, conception-recherche et commerce inter-entreprises.

Au sud, Nice, Toulon, Marseille, Avignon, Nîmes et Montpellier forment un ensemble étendu avec des navettes domicile-travail particulièrement intenses entre Nîmes et Montpellier et Nîmes et Avignon.

Le troisième grand ensemble est constitué par les aires de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Annecy. Les flux y sont dissymétriques, Grenoble concentrant particulièrement les fonctions de conception-recherche.

Déplacements domicile-travail entre aires métropolitaines et grandes aires urbaines



DISSOCIER LIEU DE TRAVAIL ET LIEU DE RÉSIDENCE, UN CHOIX PLUS FREQUENT POUR LES CADRES

Les navettes domicile-travail sont plus fréquentes pour les cadres, notamment pour les emplois relevant des fonctions de commerce inter-entreprises et de logistique.

Au cours des 5 dernières années, un quart des actifs qui effectuent des navettes domicile-travail ont changé d'aire urbaine de résidence, faisant le choix de dissocier lieu de travail et lieu de résidence. Parmi ces actifs, 40 % habitaient dans leur actuelle aire urbaine de travail. 33 % d'entre eux ont quitté l'aire urbaine de Paris, 20 % celle de Lille et 9 % celle de Marseille.